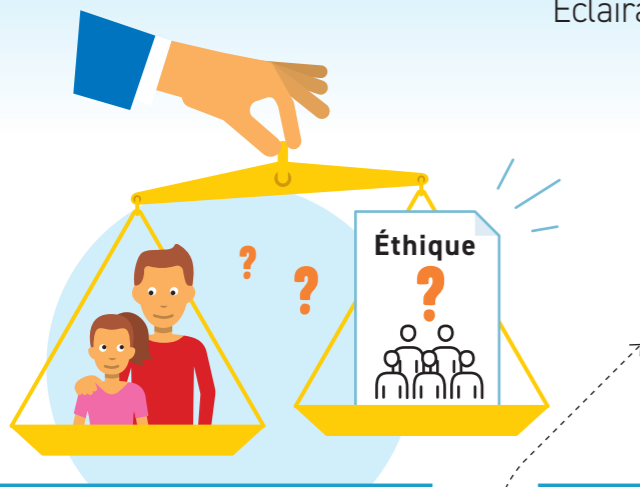


Le Comité d'éthique d'ACTION ENFANCE

Depuis 2024, ACTION ENFANCE s'est dotée d'un Comité d'éthique composé de professionnels de la Fondation. À quel besoin correspond la création de ce Comité ? Quel est son rôle ? Quelles questions est-il amené à traiter ? Et comment procède-t-il pour accompagner la pensée ? Éclairage.



Pourquoi un Comité d'éthique à la Fondation ?

L'accompagnement des enfants et des adolescents amène de nombreuses questions autour du respect de leurs droits tout en assurant notre mission de protection de leur intégrité physique et psychologique.

Les dilemmes sont fréquents entre cadre législatif et réglementaire, procédures internes, représentations et convictions personnelles d'une part et recherche de pratiques justes, bienveillantes, d'autre part.

« Le juste se tient entre le légal et le bon » énonce Paul Ricoeur.

Le Comité d'éthique participe de la démarche de bienveillance menée par la Fondation.

Une instance de réflexion

Le Comité d'éthique d'ACTION ENFANCE est une instance de réflexion composée de professionnels, représentant chacun des pôles de métiers de la Fondation : éducatif, administratif, direction, santé. Son animation est confiée à un expert extérieur, chargé notamment de garantir les principes et règles de délibération éthique. Une charte et un règlement de fonctionnement encadrent son activité. Il se réunit trois fois par an.

Qui le compose ?

Il est présidé et animé par Laurent Sochard, psychosociologue et praticien-chercheur, spécialiste de la délibération éthique et de Protection de l'enfance.

Il compte 20 membres permanents, représentant la diversité des métiers et des Villages d'Enfants et d'Adolescents ACTION ENFANCE :

Collège « éducatif », 9 membres : éducatrices/teurs familiaux, référents ACTION*

Collège « administratif, technique et logistique », 3 membres : maîtresses de maison, secrétaire.

Collège « cadres de direction », 4 membres : directeurs, chefs de service.

Collège « soins », 4 membres : psychologues, infirmière.

Collège des personnes accompagnées, 2 membres.

> Un Comité restreint organise le fonctionnement de l'instance.

LES 3 SAISINES DU COMITÉ D'ÉTHIQUE EN 2024

Les enfants et adolescents face à :

1

La transition de genre, désirée ou entamée :
de la difficulté d'accompagner les jeunes adultes après l'amorçage précoce d'un processus de transition.

2

La pratique religieuse :
quand volonté des parents et des enfants s'opposent/s'entrechoquent sur la pratique religieuse.

3

Téléphone portable, réseaux sociaux :
jusqu'où protéger les enfants et adolescents vulnérables ?

grâce à votre générosité

Le Comité d'éthique est financé à 100% grâce à la générosité des donateurs et partenaires privés d'ACTION ENFANCE.



Quel est son but ?

Le Comité d'éthique a pour vocation d'éclairer des professionnels ou une équipe concernant des situations qui peuvent leur poser un dilemme éthique.

Le Comité accompagne la pensée éducative afin de la rendre la plus adaptée à la situation étudiée : comment agir au mieux, dans l'intérêt de l'enfant, tout en respectant les valeurs fondamentales d'ACTION ENFANCE ?

Son action ne se substitue pas aux instances décisionnelles en place dans les Villages d'Enfants et d'Adolescents.

Il n'a pas vocation à donner une solution car l'éthique est un questionnement plus qu'une réponse.

Les étapes de la réflexion éthique

6 étapes

1



Une saisine est adressée par écrit au Comité d'éthique d'ACTION ENFANCE
a. Une boîte mail est mise à la disposition des professionnels pour y déposer leur saisine travaillée en équipe.
b. Le comité restreint reçoit et analyse la saisine et sa pertinence. Toutes les saisines reçoivent une réponse.
c. La demande retenue et anonymisée est mise au programme des saisines du Comité d'éthique.

2



Le comité restreint prépare les supports de la séance et les étayages par des sources externes (déontologie, textes de lois, lexique, usages, jurisprudence...).

3



En séance, les membres élaborent une réflexion commune autour de la situation à partir de leurs expériences, leur pratiques et leurs méthodes.

4



Deux membres du Comité rédigent l'avis du Comité d'éthique, avec l'aide de son président. Cet avis est accompagné de sources documentaires et ouvre sur des pistes d'approfondissement.

5



Le comité restreint diffuse cet avis à l'ensemble du personnel d'ACTION ENFANCE

6



Un bilan annuel d'activité du Comité d'éthique est établi et restitué au Conseil d'administration d'ACTION ENFANCE

QUE DIT LA LOI ?

Le questionnement éthique est une nécessité dans le secteur social et médico-social. C'est une des recommandations phares des bonnes pratiques professionnelles : interroger le sens de nos décisions et mieux répondre aux situations complexes que vivent les enfants, les jeunes gens et les équipes qui les accompagnent jour après jour.



LA PORTÉE DE L'AVIS DU COMITÉ D'ÉTHIQUE

L'avis du Comité d'éthique est dénué de toute portée décisionnelle ou réglementaire. Il ne vient pas clore un sujet mais invite, au contraire, à poursuivre la réflexion et à accompagner la pratique.



LES BÉNÉFICES DU COMITÉ D'ÉTHIQUE

Prendre du recul sur des situations complexes.
Travailler dans une logique de coopération et d'enrichissement mutuel.
Nourrir les pratiques collectives.
Encourager une culture du questionnement éthique au sein d'ACTION ENFANCE.

